



Editorial

Mesure-t-on vraiment l'ampleur des changements qui nous attendent ?

La RPT (réforme de la péréquation financière) entre en vigueur, l'harmonisation inter cantonale est en marche. Le modèle des classes d'enseignement spécialisé que nous connaissons va évoluer. A quel rythme ? Vers quoi ? Les horizons sont encore bien flous.

Le nouveau mot d'ordre est **intégration pour tous**. Magnifique et louable projet. Qui ne rêve pas que chaque élève puisse suivre une scolarité harmonieuse, bien vivre avec ses pairs et construire solidement ses apprentissages à son rythme. Nous voulons tous en priorité le bien des enfants présentant des « différences » dont nous nous occupons, afin qu'ils puissent assumer leur vie au mieux. Mais dans la logique qui se profile, celle du maximum d'élèves dans les classes ordinaires, nous nous interrogeons. Il ne suffit pas de vouloir l'intégration pour qu'elle se réalise. Qu'est-ce qui va être mis en place pour accompagner nos élèves, les élèves dits « différents » ou « en difficulté » dans leur nouveau cursus pour qu'ils ne se sentent pas relégués et en souffrance ?

Afin de ne pas nous laisser imposer de nouveaux modèles qui nous paraissent inappropriés, il nous appartient de questionner nos autorités. Qu'envisagent-elles vraiment de mettre en oeuvre ? Quels moyens sont-elles prêtes à accorder à ces enfants ? Comme nous travaillons sur le terrain, que nous éprouvons chaque jour les difficultés inhérentes à la prise en charge de nos élèves, il s'agit pour nous de leur faire des propositions, de demander à ce que nous soyons associés aux nouvelles orientations.

Au sein du comité de l'AVMES, nous souhaitons réfléchir aux nouveaux défis qui nous attendent, nous nous sentons concernés par notre métier et son évolution, mais nous avons besoin de votre concours, de votre participation active. Vos forces, vos idées, vos propositions sont essentielles. Plus que jamais nous vous invitons à nous soutenir, à nous rejoindre. Bonne journée !

Christophe Schenk

Opinion

Le nid du coucou* ou pour une intégration réussie.

Tout le monde est pour l'intégration, sur le plan du concept ou de l'idée, car c'est un beau concept et une belle idée et tout le monde aime ce qui est beau... Mais il faut s'entendre sur ce que l'on appelle intégration. Dans cet article, nous parlerons d'intégration dans une interprétation sociologique, ce terme peut s'utiliser autrement en pédagogie et en économie.

Prenons le cas des étrangers : toutes les tendances politiques sont pour l'intégration, particulièrement l'intégration de ceux qui nous sont utiles, qui « rapportent », qui accomplissent les tâches que nous ne voulons pas faire, qui font comme nous, qui adoptent nos usages, notre culture, nos religions si possible. Ceux-là peuvent être admis... intégrés ! De manière simpliste le message est le suivant : si vous venez chez nous, vous vivez, vous pensez et vous faites comme nous.

Cette situation **n'est pas une intégration, mais une assimilation**. Un peu d'ethno-sociologie simplifiée: l'assimilation est un mécanisme qui remonte aux temps anciens, claniques, où l'étranger était une menace pour le clan. Il était accepté uniquement comme étranger de passage. S'il voulait une femme du clan, il fallait qu'il l'enlève. Pour être accepté comme membre de la communauté, il fallait y être né, être semblable génétiquement et culturellement aux autres membres de la communauté ou alors accepter, pendant plusieurs générations, d'être un sous-membre de la communauté. Cette pratique d'assimilation était basée sur **le principe de l'homogénéité** : il faut du même, du semblable pour pouvoir s'entendre, se faire confiance, vivre ensemble (avoir la même odeur chez les animaux?).

Suite en page 2

Opinion (suite)

L'axiome, **l'étranger (ou ce qui est différent) est perçu comme danger**, est soumise au **principe de l'homogénéité**, et ses conséquences sont l'exclusion ou l'assimilation, dans le but de la conservation de l'espèce ou du clan. Ce mode de pensée, ce principe d'organisation sociale mène, nous le savons actuellement avec les recherches et les théories systémiques, à l'entropie, c'est-à-dire à la dégradation des forces d'un système et finalement à sa disparition.

L'évolution humaine nous a amené, scientifiquement et culturellement (partiellement pour certains ...) à un nouvel axiome : **l'étranger (ou ce qui est différent) représente la nouveauté, la diversité, l'apport de richesses**. Cet axiome est soumis au **principe de l'hétérogénéité** et ses conséquences sont l'intégration et/ou l'inclusion de l'élément différent qui assure la sauvegarde du groupe ou de la communauté. C'est à ce nouvel axiome, ce nouveau concept que nous devons la notion d'intégration.

Nous avons associé principe d'homogénéité avec assimilation et/ou exclusion, et principe d'hétérogénéité avec intégration et/ou inclusion, en soulignant que le principe de l'homogénéité demandant du même, du semblable, doit rejeter la différence qui le menace dans son intégrité. Au moment où un système ou une société prend conscience que **la différence est essentielle à son dynamisme et à sa survie**, comme c'est le cas actuellement en ce début de 21^{ème} siècle, elle doit trouver un moyen **d'intégrer cette différence** sans lui faire perdre ses spécificités, sinon on se retrouverait dans un simple principe d'assimilation qui n'apporterait pas les buts attendus.

Les caractéristiques de l'intégration

Le concept d'intégration est une conséquence de la déclaration des droits de l'Homme adoptée en 1948. Elle pourrait se définir par :

- le respect des caractéristiques, de la pensée, des croyances et des origines culturelles de l'autre, de ce qui fait sa différence.
- le droit à être un membre à part entière de la communauté accueillante (égalité de droits et de devoirs) et non un sous-membre, comme c'est souvent le cas.

Soulignons que le principe de **l'intégration** n'est pas un état, mais un **processus lent et complexe** qui mène une personne, une famille, ou un groupe vers une acceptation et une reconnaissance par le groupe, la communauté accueillante ou *incluante*.

Notre situation actuelle

Dans la situation qui nous (pré)occupe, nous, enseignants et élèves de l'enseignement spécialisé, nous trouvons dans le cas **d'être les différents, les « étrangers »**, et les structures spécialisées sont le résultat d'un processus d'homogénéisation, de sélection et d'exclusion dans le fonctionnement scolaire décidé (consciemment ou non) par notre société moderne d'après-guerre.

Que ce mouvement d'exclusion s'inverse, on ne peut que s'en réjouir, socialement et éthiquement. Par contre, il semble que la volonté, l'idéologie politique qui dirige, entraîne l'école dans cette nouvelle voie n'est pas la même que celle qui entraîne la société dans sa direction actuelle. Une société de plus en plus libérale, sélective, exclusive demande à son « école » tout aussi exclusive et sélective et à ses instances éducatives, d'entrer dans un processus d'inclusion, d'intégration. On croit rêver ! Qu'est-ce que cela signifie ? Nous devons nous interroger sur ce paradoxe. Veut-on changer la mission de l'école ? Qu'elle devienne d'abord un lieu d'apprentissages pour tous et non un lieu de sélection ?

Est-ce un réel mouvement de réorientation politique et sociale ? Est-ce pour se donner bonne conscience ? Sommes-nous les alibis de la nouvelle conscience sociale ? (socialiste ?) Sommes-nous les enjeux d'une lutte souterraine socio-politico-économique dont nous percevons les signes et les émergences dans nos vies quotidiennes ? Y aurait-il une intention économique sous l'apparence d'une orientation sociologique sur le milieu pédagogique.

D'un côté, les Défenseurs du Passé, soumis au principe primordial de l'Homogénéité et de ses valeurs : la Reproduction, la Conservation, la Soumission, la Tradition, et ses conséquences, l'Exclusion ou l'Assimilation, dans la perspective de la pérennité de l'espèce.

De l'autre, les Chevaliers du Futur, soumis au principe primordial de l'Hétérogénéité et de ses valeurs : la Reconnaissance de la différence, la Biodiversité, la Nouveauté, l'Expression de la Personne et l'Intégration, pour la pérennité de l'espèce.

Dans quel « camp », mouvement de pensée, nous reconnaissons-nous ? Pouvons-nous nous positionner en dehors du courant et quelles en sont les conséquences ? Existe-t-il une troisième voie ? Pouvons-nous nous positionner en tant qu'association d'enseignants ? Ou seulement en tant que personne ? Sommes-nous les dindons de la farce ? Le nid du coucou ? Le couple de coucous ?

Suite en page 3

Opinion, suite et fin

* Petit rappel zoologique : le coucou ne fait pas de nid, il va pondre ses œufs dans le nid des autres espèces. Comme les oiseaux ne savent pas compter (hypothèse d'enseignant spécialisé...), ils ne s'aperçoivent de rien. On dit que l'œuf du coucou écloit avant les autres, qu'il pousse les autres œufs en bas du nid... et que les parents « adoptifs » s'épuisent à nourrir l'oisillon vorace qui, en général, est bien plus gros qu'eux !

Cet article a été soumis aux membres du nouveau groupe de réflexion du comité AVMES sur le sujet de l'intégration, en préambule à sa première rencontre.

Ce groupe de réflexion a pour intention de faire un état des lieux des pratiques intégratives actuelles, d'être un interlocuteur du groupe Intégration réunissant les diverses associations et le SESAF et finalement de faire des propositions dans la mise en place du projet intégration. Toute personne ayant des idées, des revendications ou des projets est la bienvenue de manière ponctuelle ou régulière dans ce groupe. Merci d'avertir le coordinateur du groupe : remy.chatelain@sefanet.ch ou 079 747 77 57

Rémy Chatelain

Prochaine rencontre :

Mercredi 12 mars 2008 de 13h30 à 15h, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne

* * * * *

Délégations et représentations AVMES (2008)

Commission paritaire professionnelle AVOP-AVMES (CPP) : Sonia Chollet, Lucia Polli, Léonard Camposo, Christophe Schenk, Jean-Marc Haller (secrétaire général SPV)

Bernard Durrer : secrétaire de séance

Commission quadripartite CCT AVOP-AvenirSocial-AVMES :

Rémy Châtelain, Bernard Durrer (secrétaire général AVMES)

Commission de classification des enseignants spécialisés (CCES) : Chantal Corthay, Bernard Durrer

Institut de pédagogie spécialisée : Mireille Bocksberger

Conseil de fondation du Fonds de prévoyance AVOP-AVTES : Christian Laffely, Bernard Durrer

Coordination du secteur social parapublic (AVOP et Associations) : Léonard Camposo, Lucia Polli

Commission consultative de l'enseignement spécialisé (DFJ-SESAF-Associations) : Bernard Durrer

Commission du site Internet AVMES : vacant (comité AVMES)

Conférence des présidents des associations SPV (CP SPV) : Lucia Polli, présidente

Assemblées des délégués du SER : vacant

Suppléant : Bernard Durrer

Groupe de travail enseignants spécialisés du SER : Claire-Lise Lavanchy (ad intérim)

Commission cantonale SPS (SESAF-AVOP) : Sonia Chollet, Bertrand Rimaz

Assemblée des délégués SPV (AD SPV) :

Léonard Camposo, Jean-Claude Glardon, Christophe Schenk, François Stettler, Chantal Corthay, Joan Vadillo, Mireille Bocksberger, Rémy Châtelain, Christian Laffely, Martin Boehler, Catherine Beuret, Suppléant : Yvonne Perrenoud

Rencontres des partenaires du SESAF : membres du comité

Claire-Lise Lavanchy, Jean-Marc Haller (secrétaire général SPV)

Rencontres OES -AVMES : membres du comité

Rencontres paritaires AVOP AVMES : membres du comité

Rencontres des bureaux AVOP et AVMES : présidente et secrétaire général AVMES (bureau)

Rencontres des comités AvenirSocial et AVMES : membres du comité

Groupe de travail SPV-associations sur l'intégration : Léonard Camposo

Groupe de travail RPT-mineurs AVOP-ADEAP et associations : Léonard Camposo

Commission de référence SESAF Conception pédagogique (RPT) : Mireille Bocksberger

Formation continue

SEMINAIRE d'initiation à l'Expression ludocréative
formulée par le Prof. R. Dinello

Ce séminaire sera animé par deux enseignants spécialisés au bénéfice d'une formation continue en Expression ludocréative et appliquant cette proposition pédagogique depuis 10 ans.

L'Expression ludocréative est une alternative à d'autres approches pédagogiques. Basée sur l'expression et sur le développement global de la personne, cette démarche propose de nouvelles voies méthodologiques.

Ce séminaire fait appel aux capacités créatives des élèves, des jeunes, des personnes engagées dans un processus d'éducation et d'enseignement. Il met en évidence le parti pédagogique que l'on peut tirer de l'hétérogénéité sociale et culturelle d'un groupe, en terme d'enrichissement réciproque.

Les participants sont invités à un travail où alternent l'expérimentation des aires d'expression (plastique, musicale, théâtrale, corporelle, initiation culturelle) et l'élaboration conceptuelle qui leur est liée.

Animation : Catherine Buholzer, holzerine@freesurf.ch
 Yves Péclard, yves.peclard@jpnet.ch

Lieu et dates : Institution de Lavigny, du **7 au 9 mai 2008**

Horaires : 9h -12h / 13h30 - 17h

Coût : CHF 300.-

Bulletin d'inscription à retourner à :

Association Expression ludocréative
 Secrétariat Ursula Vaucher, Av. de l'Esplanade 2, 1012 Lausanne
 e-mail : u.vaucher@citycable.ch, tél : 021 653 40 12

Les modalités d'organisation du séminaire vous parviendront avec la confirmation de votre inscription.

Délai d'inscription : 7 avril 2008

Bulletin d'inscription (photocopier, svp)

Je m'inscris au séminaire d'initiation à l'Expression ludocréative 2008

Nom:.....Prénom:.....

Profession :.....

Adresse privée:.....

Tél.privé:..... Tél.prof.:.....

Adresse prof.:.....

Email:.....

Date:.....Signature:.....

**Extrait* du procès-verbal de l'AG
extraordinaire de l'AVMES du
27.09.07**

Restaurant de la Navigation, Ouchy

40 membres de L'AVMES et une délégation du comité cantonal de la SPV ont participé à cette assemblée générale extraordinaire. Cette dernière avait pour but d'alerter les enseignants spécialisés sur le danger de voir disparaître notre association faute d'engagements des membres dans le comité et dans les délégations des différentes commissions, activités nécessaires et légitimes pour la pérennité de l'association dont sa particularité est d'avoir signer une convention collective de travail avec un partenaire.

Une délégation du comité cantonal de la SPV était présente car notre faïtière s'inquiétait de la situation précaire de l'AVMES. Le comité de la SPV souhaitait apporter une aide pour relancer les activités de l'AVMES et tenter de trouver parmi ses membres une relève. L'existence d'un comité fort pour faire entendre la voix de l'association au sein de la SPV et dans les instances cantonales est primordiale dans cette période de changement qui promet des débats nourris. L'AVMES doit trouver son identité dans le grand effectif des enseignants de la SPV.

Le comité de l'AVMES a proposé 3 options possibles :

Option 1. Pour assurer la pérennité de l'association et assurer une présence forte dans les instances, les statuts et la liste des délégations définissent qu'il faut :

30 membres de l'AVMES qui doivent s'impliquer plus ou moins fortement (régulièrement, une ou plusieurs fois dans l'année). Parmi les 30 collègues, sont compris 7 membres au comité dont un président.

Cet effectif représente un idéal. Cependant, un effectif minimum pourrait être envisageable :

15 personnes : 7 au comité, 4 membres à la CPP et 4 délégués.

Option 1A. Autre possibilité :

Un comité de 5 personnes (4 membres et un-e président-e). Ce qui implique d'envisager l'engagement d'un-e président-e salarié-e à temps partiel (20% : 25'000.- par an, charges et frais compris).

Engagé par qui ? La SPV ou l'AVMES?

Pour autant que la moitié des contributions de solidarité continue d'être versée à l'AVMES.

Si la subvention de l'Etat tombe, ce sont CHF 150.- de cotisation supplémentaire à payer en plus de

celle de la SPV qui est actuellement de 280 à 350.- (en fonction du salaire brut).

Option 2. Demander à l'Etat que les enseignants spécialisés soient employés par ce dernier avec un contrat d'engagement dans une des institutions privées. D'autre part, au niveau de la formation qui est équivalente, une fusion entre les membres de l'AVMES et de l'AVMD résoudrait de nombreux obstacles associatifs. Dans l'idéal, 10 membres actifs suffiraient pour assurer une nouvelle association commune plus forte.

Par contre, la CCT devrait être dénoncée.

Les avantages se situeraient dans une collaboration plus étroite avec nos collègues de classe D et la gestion administrative de l'association s'allègerait. Les travaux de classification de la CCES dévolus au secrétariat de l'AVMES tomberaient.

Quelques questions et commentaires de l'assemblée :

- Envisager une adhésion à AvenirSocial qui a signé aussi une CCT ? Selon la SPV-AVMES, ce point de vue n'est pas favorable puisque sur le plan pédagogique, l'enseignant spécialisé peut mieux s'identifier avec les autres enseignants des associations de la SPV : vision d'appartenance à un grand groupe de même profession qui donne du sens. L'enseignant spécialisé ne se reconnaît pas en tant qu'éducateur qui reste plutôt un acteur social.

D'autre part, AvenirSocial-Vaud appartient à la faïtière Sud tandis que l'AVMES est liée avec la SPV qui elle-même est incluse dans la faïtière FSF.

Un rapport effectué auparavant, lors de l'émergence des CCT, dans le secteur parapublic a déterminé que les enseignants spécialisés ont moins d'avantages que les éducateurs des institutions. Les 400 enseignants inclus dans l'association AvenirSocial seraient minoritaires dans un effectif de travailleurs défendant leur statut professionnel.

Suite en page 4

Faites connaissance des membres du comité de l'AVMES (portraits en page 12)!

Lucia Polli, présidente

Enseignante spécialisée SEI

“J'ai terminé mes études en pédagogie curative à Fribourg pour ensuite travailler au Centre Psychothérapeutique de l'HEL. Après une année au Cofop-Cartem où j'ai enseigné à des jeunes en recherche d'apprentissage, je travaille maintenant au SEI de la Fondation de Verdeil; depuis quelques années membre du comité.”

L'AVMES a signé une CCT, c'est une spécialité vaudoise qui n'existe pas dans les autres cantons. Cette signature implique une triangulation désagréable, dans un ménage à trois (AVOP-ETAT-AVMES). Sur le plan des conditions financières du travail, c'est l'AVOP qui négocie avec l'Etat sans l'AVMES. Les relations actuelles avec l'AVOP sont bonnes tant que nos prises de positions et nos décisions ne fâchent pas l'association patronale.

- En cas d'intégration des enseignants spécialisés comme employés de l'Etat, ce serait la SPV qui défendrait les conditions de travail des enseignants spécialisés. La Lpers prendrait le pas sur la CCT.

- Comment cela se passe dans les autres cantons où des enseignants SPS existent aussi? Une classe d'enseignement spécialisé est intégrée dans un établissement scolaire. Les enseignants spécialisés sont employés de l'Etat. Si une classe ferme, l'Etat lui trouvera une autre place de travail.

- Il est exprimé des craintes d'une perte d'identité professionnelle et de liberté académique.

- Aujourd'hui, le comité n'est plus représentatif et le nombre actuel des membres (3) est contraire aux statuts de l'association.

- Avec l'application de la RPT et l'intégration en marche, répondre aux questions pédagogiques que cela va poser, exige que l'association soit dynamique. Le SESAF va de plus en plus décider de l'en-classement d'un élève en contrôlant également les prestations scolaires spécialisées dans les institutions.

- Fonds de prévoyance AVOP-AVTES : quels risques du transfert à l'Etat?

Le risque est notoire puisqu'un grand nombre d'assurés qui quittent un fonds de prévoyance entraînent une liquidation partielle du fonds. Par contre, une négociation est possible lors du transfert ou d'un possible maintien temporaire des assurés au fonds.

- Est-ce qu'il y aurait une option supplémentaire et différente ?

Le nombre de personnes présentes dans cette assemblée témoignait de l'importance que ces dernières vouaient à trouver une solution pour élire un comité fort de l'association. Ainsi faire un choix, ce soir, sur une des options présentées était déterminant car l'émergence d'un comité fort entraînera un dynamisme qui s'appuie sur les souhaits de cette assemblée.

Résultat de la votation

Le vote était annoncé comme consultatif et le résultat n'était pas une décision ferme, mais permettra, ultérieurement, au comité de mieux envisager l'avenir de l'association. Après le vote, les scrutateurs ont dépouillé les bulletins de vote et

annoncé les résultats :

Nombre de bulletins délivrés :	40
Abstentions	04
Bulletins valables :	36
Majorité absolue :	19
Option 1	04
Option 1A	04
Option 2	<u>28</u>
Total	36

L'option 2 était plébiscitée par l'assemblée

- Perspectives et conclusion

Quelle que soit l'option choisie, il était rappelé à l'assemblée que des membres du comité et des délégués sont à renouveler. De plus, l'association a besoin d'un-e président-e.

Des candidats se sont proposés :

- Mireille Moia Carrard, enseignante spécialisée SPS au CTJ de Vernand
- Christophe Schenk, enseignant spécialisé, Fleur de Lys de Vernand
- Rémy Châtelain, enseignant spécialisé, La Passerelle, Lavigny
- Catherine Beuret, enseignante spécialisée, La Passerelle, Lavigny
- Sonia Chollet, enseignante spécialisée SPS, Vernand-Nyon

Ces 5 candidats sont acclamés par l'assemblée. Ces derniers seront élus à la prochaine assemblée ordinaire du 28.11.07 les membres présents sont invités à chercher d'autres candidats parmi leurs collègues.

Suite en page 7

Faites connaissance des membres du comité de l'AVMES (portraits en page 12)!

Christophe Schenk

- Enseignant spécialisé à l'Ecole de la Fleur de Lys, Ecublens, Fondation de Vernand.
- Enseigne en duo-pédagogique dans une classe d'enfants présentant des troubles du comportement et/ou de la personnalité.
- Accompagnateur de terrain à la HEP-IPS.

Léonard Camposo

- Enseignant spécialisé, Ecole de Mémise, Lutry.
- Cette institution accueille des élèves ayant accumulé un important retard scolaire et présentant des troubles légers du comportement et/ou de la personnalité.

Suite de la page 6

L'AVMES semble avoir désormais l'avenir devant elle grâce à l'engagement des membres précités.

Par rapport à la décision de l'assemblée, la consultation et l'option votée impliqueront, ultérieurement, une réflexion et la création d'un groupe de travail qui doit se pencher sur l'affiliation, possible ou non, des enseignants spécialisés aux employés de l'Etat.

A l'issue de l'assemblée, un apéritif était servi aux membres de l'association et aux invités.

Bernard Durrer, secrétaire de l'AVMES

* Le procès-verbal dans son intégralité est disponible au secrétariat de l'AVMES.

Extrait* du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de l'AVMES Echichens, le 28 novembre 2007

Les 25 enseignants spécialisés présents ont

- reçu un compte-rendu circonstancié de **l'AG extraordinaire du 27 septembre 2008** dont les débats ont porté sur l'avenir de l'association et le renouvellement du comité. Dans cette assemblée les 40 membres réunis ont donné au comité de l'AVMES le mandat d'étudier l'éventuelle affiliation des enseignants spécialisés en tant qu'employé de l'Etat.

- adopté les comptes de 2006 dont le financement des activités de l'association est assuré par la rétrocession d'une partie des cotisations de la SPV, les contributions de solidarité à la CCT des enseignants non-membres et la subvention cantonale annuelle du SESAF qui couvre le déficit.

- approuvé la rectification du budget 2007 qui englobe une somme supplémentaire provenant d'un versement des primes d'assurance casco (transports par voitures privées) non débitées aux institutions, les débours revus à la hausse des membres du comité et des délégations et les acomptes d'employeur en faveur du Fonds de prévoyance du secrétaire de l'AVMES engagé à 25% dès 2006.

- adopté le budget 2008 dont le déficit de 2007 sera encore, en principe, couvert par la subvention

cantonale.

- adopté les **Rapports d'activité du comité et des divers délégués (reflets résumés)** :

- DECFO-SYSREM n'a pas encore été négocié pour les employés de l'Etat. Bien que l'Etat ait accepté que les CCT puissent suivre les salaires des grilles de l'Etat, rien n'est garanti pour que DECFO-SYSREM soit appliqué dans le parapublic.

- Les conditions d'octroi aux prestations pour un élève sourd sont en train de changer. Les procédures sont tortueuses et compliquées. Il n'y a plus de liste d'attente. Pour combler les absences de prestations, des personnes non formées sont engagées. Ce qui a changé c'est la procédure laborieuse mise en place pour évaluer les élèves qui iront dans l'ES. Le signalement d'un élève en difficulté est du devoir de tous.

- Fâchés, des enseignants spécialisés ont critiqué les textes du reportage dans le journal *Construire* à propos de l'intégration d'une élève trisomique dans une classe d'un établissement scolaire. De plus, les propos de l'interview du chef de l'OES, M. Nendaz, étaient ressentis comme disqualifiant l'enseignement spécialisé**.

- Une précision par rapport au PEV : les objectifs du PEV sont généraux et peuvent être adaptés à tous les élèves.

- Destiné aux enseignants à temps partiels, la CPP a élaboré un texte à propos des journées de camp supplémentaires. Le nombre de ces dernières doit se faire au prorata du nombre de journées de camp en vigueur dans l'institution. Si l'institution demande plus de journées, ces dernières doivent être compensées.

- Le Groupe de travail cantonal SPS a décidé de créer une plaquette pour expliquer la fonction de l'enseignant SPS.

- Il y a un réel besoin de délégués au comité de la SER! Appel aux membres de l'AVMES.

Suite en page 8

.....
· **Faites connaissance des membres du comité** ·
· **de l'AVMES (portraits en page 12)!** ·
·

· **Rémy Chatelain** ·

· Enseignant spécialisé à l'Ecole La Passerelle, ·
· Institution de Lavigny depuis 5 ans. Enseigne en ·
· duo pédagogique dans une classe d'adolescents ·
· présentant des troubles psychoaffectifs et/ou de ·
· la personnalité. Brevet d'instituteur primaire en ·
· 1972, Brevet d'enseignant spécialisé en 1997, ·
· Conseiller communal à Lavigny depuis 1989, ·
· Président de l'association expression ·
· ludocréative depuis 2001. ·
·

- Dans les débats de la Commission quadripartite CCT-AVOP-AvenirSocial-AVMES à propos de l'article 216 des CCT (résolution des conflits), l'AVMES souhaite introduire une garantie pour l'accompagnement du travailleur par un collègue ou un membre d'une association (secrétaire, par exemple) et non pas, seulement, par un membre de la commission du personnel. Dès que ce débat sera clos, la nouvelle procédure de négociation pourra entrer en vigueur.

- D'autres rapports comme ceux des délégations à la CPP, au Groupe de réflexion AVOP-ADEAP RPT-mineurs, au GT-SPV sur l'intégration, au Groupe de référence conception pédagogique, à la HEP-IPS, au Fonds de prévoyance AVOP-AVTES, à la CCES ont été communiqués. Tous les textes complets des rapports des délégués sont disponibles au secrétariat de l'AVMES.

- accepté les **candidatures au comité de l'AVMES de**

Mmes Sonia Chollet, Catherine Beuret, Mireille Moia Carrard et MM. Rémy Châtelain, Christophe Schenk.

Mme Lucia Polli et M. Léonard Camposo décident de poursuivre leur mandat.

Par de vifs applaudissements, ces membres du comité sont d'ores et déjà remerciés de leur engagement.

- accepté la démission de Mme Mireille Bocksberger qui souhaite quitter le comité de l'AVMES à la fin de l'année. Par contre, elle reste en tant que déléguée dans les mandats qu'elle suit actuellement. Le comité de l'AVMES remercie cette collègue dévouée pour tous les engagements dans son travail à l'association. Elle est acclamée par l'assemblée.

- accepté la candidature de Mme Lucia POLLI en tant que **présidente de l'association** (la deuxième dans l'histoire de l'AVMES !) avec vifs applaudissements de l'assemblée.

- écouté l'appel du comité pour trouver des successeurs aux actuels **délégués au SER** qui partent en retraite. Mme Claire-Lise Lavanchy acceptera d'être candidate après 1-2 séances d'essai.

- accepté M. Christophe Schenk comme nouveau **délégué à la CPP** pour succéder à M. Jean-Claude Glardon.

- écouté l'appel du comité pour trouver un **responsable du Site Internet** qui devra succéder à M. Joan Vadillo. Personne ne s'annonce pour ce travail.

- écouté le **message de la SPV** apporté par M. Jean-Marc Haller, à propos des négociations difficiles de DECFO-SYSREM. La SPV soutient aussi la revalorisation des salaires des enseignants spécialisés.

- ont été invités à ajouter des commentaires dans le **Débat sur 26 mesures** pour l'école du 28 mai 07 édicté par la SPV.

- apprécié l'apéritif offert par l'institution de Pestalozzi. L'assemblée a remercié cette dernière pour l'accueil dans les lieux de l'institution.

Mireille Bocksberger et Bernard Durrer

* Le procès-verbal dans son intégralité est disponible au secrétariat de l'AVMES

** Voir en page 11

* * * * *

Faites connaissance des secrétaires généraux SPV et AVMES (portraits en page 12)!

Jean-Marc Haller (SPV)

“J’accompagne l'AVMES principalement au sein de la Commission paritaire professionnelle et lors de certaines séances du comité de notre association afin de faire le lien avec ce qui se passe au sein de l'école publique et pour toutes les questions juridiques et contractuelles en termes de comparaison privé-public.

Je suis aussi à disposition de chaque membre SPV en cas de difficultés particulières ou de demande de renseignements que ce soit pour des questions de maladie, de tensions professionnelles, de retraite, etc.... Sur certains points, un travail en commun avec Bernard Durrer permet de mettre au service des membres SPV-AVMES le plus de compétences.”

Bernard Durrer (AVMES)

Enseignant spécialisé en semi-retraite.
 “Engagé par l'AVMES, je suis responsable de la gestion administrative de l'association. Le bureau de l'AVMES est situé dans l'immeuble de la SPV, ce qui favorise la collaboration avec les collègues du secrétariat de la SPV. Je suis responsable du secrétariat de la Commission de classification des enseignants spécialisés (CCES). L'hiver, randonnées à raquettes et skis. Pendant les mois favorables, je suis responsable de la formation des jeunes d'un club de navigation à voile. Je navigue aussi en mer. Depuis 6 mois, je suis grand-père d'un garçon.”

Appel aux membres (encore et toujours)

Certes, des membres dévoués se sont engagés dès la fin de l'année 2007 lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre. Dans ces lignes, qu'ils en soient, encore une fois, vivement remerciés. Une relève au comité comme dans les différentes délégations ou commissions est actuellement assurée.

Cependant, ces collègues ne sont pas éternels et souhaiteront être, dans un avenir désormais proche, eux-mêmes remplacés. Pensez-y ! De l'avis de ceux qui sont passés par un tel type d'engagement, le travail y est toujours jugé intéressant voire passionnant.

Dans l'immédiat, des places vacantes sont disponibles dans :

- L'assemblée des délégués de la SPV (une à deux fois par année)
- L'assemblée des délégués du SER (deux à trois fois par année)
- Le groupe de travail de l'enseignement spécialisé du SER (plusieurs séances annuelles)
- La mise à jour du site Internet de l'AVMES qui peut se faire à domicile facilement une fois par semaine environ.

Ces activités sont défrayées sur la base de la liste des rémunérations de l'AVMES.

Merci d'avance de contacter le secrétariat de l'AVMES (021 601 63 01 ou avmes@bluewin.ch) ou un membre du comité.

* * * * *

Grève licite ou illicite : position de l'AVMES

D'aucuns ont pu s'étonner que le comité de l'AVMES n'ait pas lancé un appel à la grève organisée le 31 janvier dernier par les faïtières FSF, SUD et SSP pour les employés de l'Etat de Vaud. Rétrospectivement, il faut savoir que dans les négociations, qui ont démarré en automne 2007, à propos de DECFO-SYSREM entre l'Etat de Vaud et les faïtières, le secteur parapublic n'était pas compris. Ce message a été bien entendu de la part de notre employeur, l'AVOP, qui s'est inquiété de cette situation. En décembre, des courriers ont été échangés entre l'AVOP et l'Etat de Vaud et ont confirmé cet état de fait. L'AVOP a reçu poliment une fin de non-recevoir d'une application de l'exemplarité du système DECFO dans notre secteur. Par contre, liberté était donnée à l'AVOP

(respect de la notion de privé oblige !) de mettre sur pied une démarche similaire d'évaluation des fonctions dans le secteur parapublic des organismes soumis à une CCT. Comme message implicite d'exclusion et de perte d'énergie, on ne fait pas mieux !

Ainsi, écartés des débats des négociations en cours, l'AVOP et les enseignants spécialisés comme d'autres professions du parapublic peuvent attendre un hypothétique Noël pour recevoir une amélioration de leurs conditions de travail.

Toutefois, dans une récente information adressée aux associations AvenirSocial et AVMES, l'AVOP est préoccupée par la situation. Dans ce prochain semestre, l'AVOP décidera lors d'une assemblée générale de l'association, si leurs membres souhaitent entrer en matière pour établir un inventaire des fonctions à l'interne du secteur parapublic et appliquer la nouvelle grille des salaires de l'Etat (... si elle entre une fois en vigueur !). Pour l'instant et jusqu'à plus ample informé, c'est la grille actuelle des salaires entrée en vigueur au 1^{er} janvier qui fait foi dans les institutions affiliées à l'AVOP.

En l'état, nous ne nous pouvons qu'encourager les membres de l'association AVOP à prendre les bonnes décisions en la matière prochainement. Une décision négative n'apporterait que des tensions dans le secteur et, en ce qui concerne les enseignants spécialisés, augmenterait d'autant plus les différences de rémunérations entre nos fonctions et celles, similaires, des enseignants employés de l'Etat.

A ce stade des informations, il faut également rappeler que le dossier dit de la *Fourchette horaire* est tombé en panne. Le comité de l'AVMES a reçu la décision du comité de l'AVOP en automne dernier. Ce dernier a invoqué quelques raisons : la période actuelle avec la mise en place de la RPT et les perspectives de changements de mission des institutions était mal choisie pour modifier l'horaire de présence aux élèves.

C'est une étude de 4 années de réflexion qui a alimenté les séances de la CPP puis celle du groupe de travail associatif AVOP-AVMES qui tombent dans les tiroirs. On ne peut que regretter la décision de l'AVOP.

A propos de la manif organisée par les faïtières FSF, SUD et SSP le 31 janvier dernier, le comité de l'AVMES y a participé. Ce dernier a rencontré de nombreux enseignants spécialisés membres de la SPV-AVMES venus se joindre à la foule.

Bernard Durrer

* * * * *

Remboursement des frais de km lors de trajets professionnels avec la voiture privée

L'AVOP, pour les institutions privées, avait conclu une assurance de protection casco. Pour rappel, lors d'un remboursement d'un km en faveur du travailleur qui a utilisé sa voiture privée lors d'un trajet, CHF 0,03 sur les CHF 0,70 sont prélevés afin de payer la couverture casco des dommages en cas d'accident provoqué par le conducteur fautif employé par l'institution. Chaque institution a versé à l'assurance, en guise d'acompte annuel, la somme dévolue à la prime casco calculée sur le nombre de km effectués par le travailleur.

Or, l'AVOP et l'assureur ont rompu le contrat. Un nouveau contrat a été signé auprès d'une autre compagnie. Dans la première assurance, les acomptes sur les primes casco se sont engrangés pour un total d'environ CHF 24'000. Lors du transfert du contrat d'assurance, la nouvelle société n'a pas voulu reprendre cette somme pour l'inclure dans la nouvelle structure des prestations.

La somme précitée est donc restée créditée dans les comptes de l'AVOP. Qu'en faire ? L'idée avait été émise de redistribuer à chaque utilisateur pour chaque km, l'équivalent de la prime casco ! Mais retrouver pour chaque km l'identité de l'utilisateur devenait un casse-tête inouï ! L'AVOP a plutôt proposé aux associations AvenirSocial (ex AVTES et ARMASP) et AVMES de partager la somme totale au prorata du nombre de membres de chaque association. Le partage effectué attribuait à l'AVMES : environ CHF 9'000.

A son tour, le comité de l'AVMES s'est retrouvé avec une somme à disposition, mais pour quelle destination ? Après réflexion, le comité a décidé que cette somme devait être réservée à des actions profitables au plus grand nombre des membres de l'association et non pas aux remboursements des frais annuels de roulement de cette dernière.

En automne 2007, le comité de l'AVMES a donc créé un fonds de réserve qui doit servir à financer les frais d'assemblées, de journées pédagogiques ou d'événements occasionnels d'importance réunissant les membres de l'AVMES. Dans ce compte de réserve, la somme concernée a été versée. Les frais occasionnés par les deux assemblées de 2007 y sont déjà débités*

- Le texte ci-dessus complète l'information reçue lors de l'assemblée générale ordinaire de 2007

* à ce propos, toute idée d'organisation est la bienvenue.

Bernard Durrer

Intégration : Groupe de réflexion de l'AVMES

Le comité de l'AVMES est engagé dans plusieurs commissions officielles, associatives ou syndicales et, avec ces dernières, il se préoccupe du vaste problème de l'intégration (ou de la réintégration!) des élèves en difficultés qui devraient rejoindre les établissements scolaires vaudois. Loin de vouloir créer, dans son coin et en dehors de ce qui existe déjà à plusieurs niveaux, le comité de l'AVMES a cependant souhaité entreprendre une réflexion à partir de témoignages d'enseignants spécialisés dans le terrain, en particulier celui des institutions de l'enseignement spécialisé. Ces réflexions sont destinées à être partagées tous azimuts. Par conséquent, afin de compléter les idées, le comité vous invite à rejoindre le Groupe de travail :

Prochaine réunion : mercredi 12 mars 2008 à 13h30 (SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne)

Faites connaissance des membres du comité de l'AVMES (portraits en page 12)!

Sonia Chollet

Enseignante SPS dépendant du centre thérapeutique de jour (Fondation de Vernand), exerçant son activité dans le district de Nyon. Accompagnatrice de terrain à la HEP-IPS, chargée de cours à l'IPGL-Lausanne, présidente de l'association "Les Passagers du Vent" (Ecole et mer), maîtresse de piscine pour enfants des écoles spécialisées, enseignante Sports et Loisirs
"...voile l'été, raquettes l'hiver et danse toute l'année... pura vida!"

Mireille Moia Carrard

Enseignante spécialisée du SPS dépendant du Centre thérapeutique de jour de Nyon (Fondation de Vernand) et co-animatrice d'une équipe pluridisciplinaire Les Ateliers thérapeutiques du soir, structure mixte, dépendant de la Fondation de Vernand et du Service de psychiatrie de l'enfance et de l'adolescence (SPEA).

Catherine Beuret

Enseignante spécialisée, La Passerelle, Lavigny.
"Pendant 17 ans j'ai travaillé avec des élèves entre 7 et 15 ans. Un des objectifs de mon travail : autonomie des trajets maison/école. Dès 2003, je suis engagée dans un Centre de préformation professionnelle fréquenté par des jeunes de 15 à 18 ans. Un des objectifs de mon travail : utilisation de leurs compétences et développement des apprentissages liés à la vie quotidienne. Balades en nature et baignades au lac."

Une seule intégration réussie ne fait ni toute l'intégration ni toute l'exclusion!

Lors de la dernière assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2007, les membres présents ont voté une résolution faisant suite à l'article paru dans le journal *Construire* du 12 novembre 2007 *Laurianne, élève à part entière*. Interviewé par un journaliste, M. Nendaz, Chef de l'Office de l'enseignement spécialisé, expliquait la volonté clairement affirmée de favoriser les mesures intégratives d'élèves en difficultés dans l'enseignement ordinaire. A la lecture des propos exprimés dans l'article paru, ces derniers ont suscité de fortes réactions au sein de l'assemblée. Le comité de l'AVMES et des délégués de l'assemblée ont écrit à notre Chef d'office pour témoigner des commentaires récoltés parmi l'assemblée. En résumé, les propos tenus dans notre missive :

Le titre de l'article, *Lauriane, élève à part entière*, pourrait laisser penser qu'un enfant scolarisé dans une classe d'enseignement spécialisé en institution privée n'est pas un élève à part entière. Ce raccourci de titre jugé accrocheur est regrettable et ne reflète pas la réalité des écoles spécialisées. Ces dernières offrent aux élèves, à l'instar des écoles publiques, des situations stimulantes d'apprentissage sur la base des compétences de chaque élève dans un programme individuel qui ne participe pas d'une norme scolaire largement répandue. Dans ces classes, l'élève peut interagir d'égal à égal et dans la complémentarité des différences de chacun.

Dans la missive, nous soulignons aussi notre regret qu'à la lecture de l'article, n'apparaisse pas de la reconnaissance pour le travail de qualité qui s'effectue dans nos classes spécialisées; regret d'autant plus vif que l'Etat subventionne, donc reconnaît par son financement, la compétence des prestations des institutions en enseignement spécialisé..

En outre, nous relevons aussi que l'intégration est une notion complexe et que le discours fait autour de ce concept ne doit pas être abordé de manière simpliste, mais demande modestie et prudence. Si nous saluons et soutenons des intégrations positives comme celle de l'élève Lauriane, nous indiquons aussi que d'autres parents donnent leur accord et ont *voix au chapitre* dans l'intégration de leur enfant dans une école d'enseignement spécialisé. Nous pensons que les prestations

***** scolaires spécialisées doivent tenir compte de la situation individuelle de chaque élève et doivent être évaluées avec tous les partenaires qui s'occupent de l'élève. Au risque de répéter ce que nous avons toujours dit, nous continuons à soutenir les démarches d'intégration d'élèves en difficulté dans les classes des établissements scolaires chaque fois que les conditions, les moyens et la collaboration avec les partenaires peuvent être profitables à l'enfant.

En conclusion, nous vous informons que le comité de l'AVMES a reçu un accusé de réception de notre lettre envoyé par le Chef de l'Office de l'enseignement spécialisé, M. Nendaz. Il nous invite à rencontrer également M. Loutan, Chef de service du SESAF, en date du 6 mars prochain, pour discuter et échanger nos points de vue. Cette rencontre sera pour l'AVMES l'occasion de maintenir le dialogue avec le SESAF à propos de nos préoccupations actuelles liées au nouveau projet de l'intégration.

Le comité est convaincu que ce type d'échange ne peut que profiter à notre travail et à l'ensemble des professionnels s'occupant d'élèves en difficulté. Une compréhension mutuelle des problèmes actuels et à venir ne peut qu'améliorer l'application de nouvelles décisions.

Lucia Polli, présidente

Informations

Vote important des membres de la SPV-AVMES

Une feuille annexée à l'AVMES Info vous renseigne dans le détail sur la modification de l'article 216 des CCT AVOP-AvenirSocial-AVMES.

Merci d'avance de voter au sujet de cet article en renvoyant le coupon par poste ou par courriel.

Séminaire d'initiation à l'expression ludocréative par le Professeur R. Dinello

En page 4 de l'AVMES Info, le comité de l'AVMES vous transmet tous les renseignements utiles si vous souhaitez participer à cette formation continue.

Cahiers de la section des sciences de l'éducation, Université de Genève

En annexe à l'AVMES Info, le comité de l'AVMES vous informe que notre collègue, Bernard Savoy, a défendu un mémoire de licence qui a fait l'objet d'une parution dans le *Cahier 113 de l'Université*. Coordonnées et bulletin de commande ci-joints.



Rémy Chatelain



Catherine Beuret



Léonard Camposo

**Comité de
l'AVMES**



Sonia Chollet



Mireille Moia Carrard



Christophe Schenk



Lucia Polli



Bernard Durrer



Jean-Marc Haller